

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **3 mars 2009** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL



**Présidence :** M. BUCHETTI Pierre-Antoine (*vice-président*)

**Présents :** M. ALTWEGG Patrick  
M. BAUMGARTNER Andréas  
Mme BOADA Anne  
Mme CADEI Geneviève  
M. FEYER Georg  
M. GUEx Jean-Pierre  
M. HONEGGER Wolfgang  
M. LAGRANGE Philippe  
M. MAZENOD François  
Mme MEAN NORMANN Sibylle  
M. RYCHNER Georges  
Mme SEMON Anne-Claude  
Mme STALDER Elisabeth  
Mme UDRY Fabienne

**Excusés :** Mme JOSS Patricia  
M. STALDER Michel

**Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire  
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint  
M. MOTTIER Gérald, adjoint



### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projet de logements pour personnes âgées – Structure D2 (Mme Anne Boada)
5. Motion concernant la politique de la petite enfance (Mme Anne Boada)
6. Proposition de résolution demandant le changement des limites de zones et abrogation d'un PLQ au chemin des Chênes dans l'optique de la construction d'un futur centre de voirie-pompiers
7. Désignation des jurés des tribunaux 2010
8. Propositions du Maire
9. Propositions individuelles et questions



M. BUCHETTI a le plaisir d'ouvrir la deuxième séance de l'année, il remplace M. STALDER qui ne pouvait être présent.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2009

M. GUEX demande d'ajouter, page 177, 2<sup>e</sup> point : Réponses sur les actions en cours (**voir page 175**)

M. BAUMGARTNER demande de modifier, page 180, 8<sup>e</sup> paragraphe : Enfin, durant l'année **les études des travaux** suivants ont été finalisées :

Sous réserve de ces modifications, **le procès-verbal est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**

### 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau communique les informations suivantes :

- **Recours en matière de naturalisation**

Lecture du recours adressé par Mme le maire et M. le président du Conseil municipal au Tribunal administratif en date du 26 février 2009 contre la décision du Conseil d'Etat du 12 novembre 2008 d'accorder la naturalisation à une famille pour laquelle le Conseil municipal avait émis un préavis négatif.

### 3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- **Banque Raiffeisen de Genthod**

Cette agence ne répond malheureusement plus aux normes de sécurité et ne permet pas d'offrir le choix de prestations et de conseils demandé par la clientèle. Les investissements nécessaires dans ce sens seraient significativement disproportionnés par rapport à la fréquentation de cette agence.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le conseil d'administration de la Banque Raiffeisen de la Versoix a donc décidé de fermer l'agence de Genthod au 30 juin 2009. La Banque précise qu'elle répondra à des besoins individuels particuliers en proposant un service à domicile.

La Mairie regrette beaucoup cette fermeture, mais elle en prend acte au vu de la fréquentation très faible de ce lieu.

- **Résolution du 27 janvier 2009 – desserte alternative à la route de Malagny**

Le service administratif du Conseil d'Etat accuse réception, le 6 février, du courrier de la Mairie du 2 février 2009 adressé au Conseil d'Etat dont il prendra connaissance prochainement.

- **Agenda 21**

Mme le maire indique qu'elle n'a pu participer à la dernière commission de l'environnement. Elle s'exprimera sur ce point lors de la prochaine séance prévue le 17 mars prochain.

- **Nouveau bâtiment communal – Conseil municipal du 9 décembre 2008**

M. MOTTIER répond à M. GUEX que les plans ont bien été envoyés aux riverains en date du 4 décembre 2008. Il ne sait pas pour quelle raison il a indiqué, lors de ce Conseil, que les plans n'avaient pas été envoyés aux riverains.

- **Finances communales**

Mme DE BERTI va cesser son activité pour la Mairie et sera remplacée par un autre prestataire. Elle bouclera la comptabilité 2008 et passera ensuite le témoin.

Le département des finances a informé la Mairie de la production et la réalisation de l'impôt 2008, qui devrait être de l'ordre de Fr. 6'900'000.00, et non de Fr. 10'866'000.00 comme initialement prévu. Les prévisions de l'impôt 2008 sont basées sur la production de 2006, qui est effective à 96%. En sachant que 2006, 2007 et 2008 sont de bonnes années, M. MOTTIER prédit un avenir sombre aux finances communales, logiquement les comptes 2008 devraient être dans les chiffres rouges. Il se dit inquiet pour les finances 2009, la Commune entre dans la crise et la récession de plein fouet. Il a néanmoins été surpris d'une baisse de 4 millions sur les prévisions et prendra contact avec le département concerné afin d'obtenir des réponses plus précises. M. MOTTIER répond à Mme UDRY qu'il n'est pas possible d'envisager de revoir le budget 2009.

#### 4. PROJET DE LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES – STRUCTURE D2 (MME ANNE BOADA)

Mme BOADA explique que le projet a été présenté à la commission sociale et naturalisations le mardi 6 janvier 2009, conjointement avec la commission scolaire et petite enfance de Bellevue, et les deux Exécutifs.

Environ 25 appartements adaptés pour les personnes âgées sont prévus aux étages supérieurs de la crèche intercommunale définitive en projet sur une parcelle au chemin des Tuilots à Bellevue.

Les arguments en faveur d'un tel projet sont les suivants :

- ✚ Le vieillissement de la population, de plus en plus de personnes âgées
- ✚ Retarder l'entrée en EMS
- ✚ Permettre aux aînés de rester dans leur commune si leur villa leur crée des charges d'entretien et de gestion trop lourdes
- ✚ Eviter l'isolement et encourager les rencontres, créer une structure intergénérationnelle entre la crèche et les aînés
- ✚ Une collaboration intercommunale permettrait de réaliser une structure plus ambitieuse

Les caractéristiques du projet :

- ✚ Vu la taille du projet, l'encadrement est limité : pas de gérant social, pas de restauration permanente, cependant un permanent nocturne pourrait être envisagé
- ✚ Appartements construits de manière à faciliter l'accès et les déplacements des personnes âgées ou handicapées
- ✚ Plusieurs tailles de logements sont étudiées, grand studio, 2, 3 ou 4 pièces
- ✚ Une réalisation de bon standing est envisagée vu le contexte socio-économique des deux communes
- ✚ Appartements équipés d'un système d'appel pour de l'aide
- ✚ Les communes peuvent organiser l'aide sociale, l'intendance et l'animation
- ✚ Une salle à manger et de rencontre est envisagée
- ✚ Un cabinet médical est à proximité des Tuilots
- ✚ La gare des Tuileries n'est pas loin
- ✚ Possibilité d'aménager un jardin communautaire
- ✚ Une synergie organisationnelle est possible avec la crèche

La Commune de Bellevue demande une décision du Conseil concernant la participation de Genthod. La commission des affaires sociales du 3 février s'est prononcée favorablement à la réalisation de ce projet intercommunal. Cependant, elle recommande de veiller à la diversification des logements et de proposer des loyers raisonnables.

Mme MEAN NORMANN demande la raison de prévoir des 4 pièces pour des personnes âgées.

Mme BOADA lui répond que des 4 pièces sont prévus pour ainsi bénéficier de diversité et d'un certain confort.

M. SCHMULOWITZ explique qu'il s'agit d'un processus un peu particulier destiné aussi à des couples ayant certains moyens financiers mais ne pouvant plus s'occuper de leur maison et jardin et souhaitant retarder leur arriver dans un EMS. Pour les retraités en difficulté, une aide est prévue. Ce procédé permet de laisser la place à des personnes ayant vraiment besoin d'être admis dans un EMS.

Il répond à M. BUCHETTI que les appartements seront médicalisés.

Mme MEAN NORMANN demande les raisons de prévoir une salle à manger s'il n'y a pas de restaurant. Elle pense qu'un restaurant serait agréable pour les personnes âgées.

Mme BOADA explique que ce lieu sera une salle de rencontre, elle stipule également que la cuisine de la crèche pourrait éventuellement être utilisée pour les personnes âgées.

Mme le maire indique que le Groupement intercommunal du bâtiment de la crèche procède actuellement au déclassement du terrain, il s'agit maintenant d'un projet d'intention, d'une décision d'entrer en matière de la Commune.

Par le biais de ses élus, l'Association libérale de Genthod (ALG) soutient toute initiative visant à réaliser des structures d'accueil pour les personnes âgées de la commune. Le projet du D2 soumis s'inscrit dans cette optique.

Toutefois, l'ALG souhaite qu'un EMS soit réalisé sur la commune de Genthod afin que ses habitants puissent rester dans leur commune.

***Le Conseil municipal décide, par 14 voix pour, soit à l'unanimité, d'entrer en matière sur le projet de construction d'un D2 sur la commune de Bellevue***

**5. MOTION CONCERNANT LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE (MME ANNE BOADA)**

Mme BOADA explique qu'une motion de la commune de Bellevue (jointe à l'ordre du jour) lui a été transmise via le Groupement des législatifs de la rive droite afin que les conseils municipaux des communes de la rive droite soutiennent cette requête visant *une politique de la petite enfance favorisant vraiment la création de nouvelles places de crèche pour plus de familles, dans plus de communes, et avec le soutien de plus d'entreprises de notre canton.*

En résumé, cette motion demande :

-  D'assouplir les normes d'encadrement (moins de personnes diplômées et plus d'auxiliaires de la petite enfance)
-  D'accorder plus de responsabilités aux employées non diplômées
-  De favoriser la formation d'assistantes socio-éducatives, soit d'engager des apprenties qui deviendront des diplômées « moins coûteuses »
-  D'assouplir les règlements des évaluations de l'ELP (service qui décide du nombre d'employées diplômées en fonction de l'âge des enfants, du nombre d'enfants par rapport à la surface des locaux, etc.)
-  D'essayer de réduire les coûts afin de faciliter rapidement la création de structures d'accueil

La commission sociale et naturalisations s'est prononcée défavorablement, elle a estimé qu'il était nécessaire de préserver un encadrement de bonne qualité et qu'il s'agissait de déprécier le métier d'éducatrice de la petite enfance.

M. RYCHNER estime la décision difficile à prendre. D'un côté il y a les coûts prohibitifs de la petite enfance et de l'autre il s'agit de s'immiscer dans ce métier, ce qui pourrait mettre en péril cette formation.

Pour lui, il ne faut pas que la qualité de l'encadrement en pâtisse en augmentant la rentabilité avec plus d'enfants à charge.

M. MAZENOD a le même sentiment, il pense qu'il ne faut pas dévaluer les prestations des personnes censées s'occuper des enfants et rester très prudent sur l'impact.

Mme MEAN NORMANN rappelle que pendant des années les études des éducatrices de la petite enfance ont été prolongées pour leur permettre d'acquérir des formations de qualité. Il s'agit là d'un souci de recrutement de personnel, elle pense qu'il y a un nivellement par le bas.

Parallèlement, elle stipule qu'il faudrait envisager de proposer un congé parental plus conséquent pour donner la possibilité aux parents de s'occuper de leurs enfants à la maison, ce qui lui semble politiquement plus correct.

Mme UDRY explique que l'intention de cette motion n'est pas de remettre en question la politique de la petite enfance dont les coûts sont exorbitants, un enfant en crèche pendant une année coûte plus qu'une année de formation universitaire. Elle estime l'offre entre les mamans de jour et les crèches complètement extrême au niveau de la formation et des structures draconiennes imposées pour les crèches. Cette motion permettrait de trouver une solution intermédiaire et d'accueillir plus d'enfants. Elle précise que loin d'elle l'idée de niveler par le bas, mais elle estime cette proposition intermédiaire intéressante, plus souple et plus simple. Elle constate le même problème au niveau des EMS qui coûtent très cher pour respecter toutes les normes.

M. ALTWEGG relève que les coûts élevés de la crèche sont consécutifs aux coûts salariaux. Des employés devant être présents de 07h00 à 19h00. De plus, il y a davantage d'offres que de demandes et les employés de cette branche peuvent en profiter pour demander des salaires élevés. Il pense qu'il faudrait au préalable régler le problème de l'offre.

Mme BOADA précise que les crèches sont obligées de se plier à la convention collective de la Ville de Genève, sinon elles ont énormément de peine à trouver du personnel compétent.

Mme MEAN NORMANN propose le système autogéré par les parents expérimenté à Bellevue, elle pense que cette alternative est intéressante.

Mme UDRY précise que pour les crèches il n'est pas possible, comme pour une garderie, de ne pas respecter les normes en vigueur quant au nombre de personnes confirmées présentes par enfant.

***Mise au vote, la proposition de présenter une motion pour appuyer celle de la Commune de Bellevue est refusée par 5 voix contre, 1 voix pour et 8 abstentions***

**6. PROPOSITION DE RESOLUTION DEMANDANT LE CHANGEMENT DES LIMITES DE ZONES ET ABROGATION D'UN PLQ AU CHEMIN DES CHENES DANS L'OPTIQUE DE LA CONSTRUCTION D'UN FUTUR CENTRE DE VOIRIE-POMPIERS**

M. HONEGGER indique que cette proposition a été discutée en commission et que cette dernière a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Le président donne lecture de la résolution.

**Vu :**

- *l'acquisition, par la Commune de Genthod, de la parcelle No 563 sise 38, chemin des Chênes à Genthod, d'une superficie de 5'754 m<sup>2</sup>, achetée dans le but d'y construire un bâtiment d'utilité publique pour accueillir le centre voirie-pompiers,*

- que ladite parcelle, située en zone de développement 4B affectée à des activités sans nuisances fait l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ No 28390 ) adopté par le Conseil d'Etat le 2 septembre 1992 sur la base d'une modification des limites de zones,
- que pour réaliser le projet communal il convient de modifier les limites de zones,
- que le classement de ce périmètre en zone de développement 4B affectée à de l'équipement est conforme au Plan directeur communal adopté par le Conseil d'Etat le 9 janvier 2008,
- la recommandation de M. Jacques Moglia, chef de secteur à la direction générale de l'aménagement du territoire,
- le préavis unanime des membres de la commission des bâtiments réunis en séance le 23 février 2009,
- le préavis unanime des membres de la commission de l'aménagement du territoire réunis en séance le 3 mars 2009, le Conseil municipal

Demande au Conseil d'Etat de faire usage de son droit d'initiative pour mener à bien la procédure suivante :

- Adoption, par le Grand Conseil, d'un projet de modification des limites de zones (remplacement de la « zone de développement 4B destinée à des activités sans nuisances » par une « zone 4B affectée à de l'équipement public » en application de l'article 15A, alinéas 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)
- Abrogation, par le Conseil d'Etat, du PLQ No 28390

**Mise au vote, la résolution est approuvée par 14 voix pour, soit à l'unanimité**

## 7. DESIGNATION DES JURES DES TRIBUNAUX 2010

Sont désignés par tirage au sort :

F e m m e s		H o m m e s	
NACHBAUER	Carole	NICASTRO	Nicolas
PHUNG	Thoai Ky	PEIRY	Nicolas
SANTANGELO	Angela	PEREZ	Olivier
SCHUM	Daliah	REUSE	Georges
SEMON	Anne-Claude	RÜTTIMANN	Luc
STOPPA	Frederica	SCHALLER	Alexandre
TAVAKOLI	Shirin	TISSOT-DAGUETTE	Gérald
ZUMSTEIN	Mireille	VALITON	Christian
		ZUBER	Raymond

## 8. PROPOSITIONS DU MAIRE

Mme le maire évoque la possibilité d'acheter une patinoire pour le Centre sportif de la Vigne Blanche. Elle invite la commission culture, sports et loisirs à se pencher sur cette question pour une patinoire de la grandeur de celle mise à disposition cet hiver ou légèrement plus grande.

Les devis ne sont pas encore arrivés, dès qu'elle sera en leur possession, elle les transmettra au président de la commission pour étude lors de la séance du 10 mars prochain. Cette patinoire serait achetée entre les communes de Genthod et Bellevue. La patinoire est actuellement en location.

Le Groupement intercommunal de la Vigne Blanche étudiera aussi cette question lors de sa séance du 18 mars prochain.

Mme le maire précise que les patins sont compris dans la location pour cette année, en cas d'achat, ils seront en sus.

## 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

### ➤ **Agenda 21**

M. FEYER se sent froissé qu'une décision prise par la commission de l'environnement concernant l'Agenda 21 n'ait pas été mise à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme le maire pense qu'il faut encore débattre de ce sujet, c'est la raison de son intervention précédente stipulant qu'elle abordera ce problème lors de la prochaine commission de l'environnement du 17 mars.

### ➤ **Procès-verbal du Conseil municipal**

M. MAZENOD, dans un souci d'économie de papier et de place, demande que le procès-verbal du Conseil municipal soit imprimé en recto-verso lors de son envoi aux conseillers.

Mme le maire répond qu'il est tout à fait possible de l'imprimer de cette façon à l'avenir.

### ➤ **Eclairage route de Malagny**

Mme SEMON informe que deux réverbères ne fonctionnent plus à la route de Malagny.

M. SCHMULOWITZ précise que les travaux de construction du chemin piétonnier et son éclairage ne sont pas terminés. Néanmoins, il fera la remarque lors de la prochaine réunion de chantier mais demande un peu de compréhension.

M. RYCHNER remercie la Commune pour ces travaux qui donnent beaucoup de cachet.

### ➤ **Année mondiale de l'astronomie**

Mme MEAN NORMANN demande si la Commune a prévu une activité pour la population.

M. SCHMULOWITZ répond que la Commune avait organisé, il y a quelque temps, une sortie très intéressante à l'Observatoire de Sauverny.

M. FEYER indique que la commission de l'environnement n'a pas encore pris de décision pour 2009, mais si Mme MEAN NORMANN a des idées, elles sont les bienvenues.

### ➤ **Parking de la route du Creux-de-Genthod**

M. ALTWEGG a constaté qu'avec les travaux de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue ce parking est bien occupé mais que toute une série de voitures AMAG sont parquées à cet endroit.

Mme UDRY, en rentrant avec le train de 18h00, a remarqué que ces voitures n'étaient plus stationnées à cet endroit.

Le parking étant autorisé pour une durée 15 heures, il n'y a aucune raison d'intervenir.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire  
Anne BOADA

Le vice-président  
Pierre-Antoine BUCHETTI